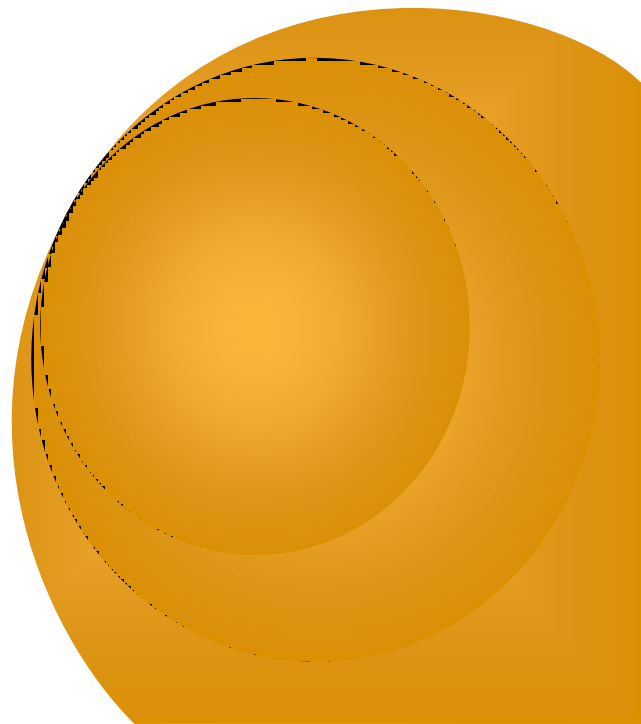


PROJET PEDAGOGIQUE

Secteur Enfants du Centre Social Bourgogne

Animer : Douer de vie ou de mouvement. Donner de l'éclat, de la vivacité à. Inspirer, mener. Donner l'impulsion à, être responsable de. Inspirer, mener.

Janvier 2019



SOMMAIRE

Sommaire

1. Fiche signalétique	3
1. Description de l'accueil de loisirs	4
a. Les locaux.....	4
b. Le public accueilli : les enfants de 3 à 11 ans	4
c. L'équipe	5
d. Fonctionnement général	6
2. Le projet social.....	7
3. Les objectifs et les moyens mis en œuvre	7
a. Elaboration des objectifs du projet pédagogique du secteur Enfants	7
b. Un projet pédagogique vivant	7
c. Objectif 1 : Accueillir et accompagner les enfants pour qu'ils grandissent et s'épanouissent	8
d. Objectif 2 : Faciliter la rencontre, favoriser les solidarités afin d'améliorer le « vivre ensemble »	8
e. Objectif 3 : Permettre l'implication, la participation et la prise de responsabilités.....	8

1. Fiche signalétique

L'organisateur	Dénomination	CENTRE SOCIAL BOURGOGNE		
	Adresse	7 rue de Bourgogne 42300 ROANNE		
	Téléphone	04.77.71.99.20		
L'Accueil Collectif de Mineurs	Horaires	Mercredi	De 7h à 18h15	
		Vacances scolaires	De 7h à 18h15	
		Périscolaire Ados : Mardi et vendredi	de 18h à 20h	
		Soirées Ados	De 18h à 22h30	
		Ateliers du jeudi	De 16h15 à 18h15	
Les enfants	Effectif moyen	Mercredi	80 enfants	
		Vacances scolaires	100 enfants	
		Périscolaire Ados	15 ados	
		Soirées Ados	15 ados	
		Ateliers du jeudi	24 enfants	
	Âge des enfants	Centre de loisirs (mercredi et vacances)	De 3 à 17 ans	
		Périscolaire Ados Soirées	De 12 à 17 ans	
		Ateliers du jeudi	De 6 à 11 ans	
	La structure	Propriétaire des locaux	Mairie de Roanne	
	L'équipe permanente	Directrice	Claire MAGDINIER	
Secrétaire		Edith MASSACRIER		
Agent polyvalent		Féridé TOPALLI		
Responsable secteurs Adultes et Familles		Amélie LACAN		
Responsable secteurs Enfance Jeunesse		Cécile LAGIER FILLON	DEUST AGD APS	
Responsable adjointe		Angélique DUIVON	BPJEPS LTP	
Référente Ados		Julie COGNET	DUT Carrière sociale	
Animatrices		Anne THOMASSERY Aurélie BLACHON Mélanie STETTLER Alison GREMY	BAFA	

1. Description de l'accueil de loisirs

L'accueil collectif de mineurs (ACM) est organisé au sein du centre social Bourgogne.

Le centre social est une association loi 1901, gérée par un Conseil d'Administration formé de membres actifs bénévoles. Il se situe dans le quartier Bourgogne Fontquentin à Roanne.

a. Les locaux

Le centre social se compose de :

- 5 salles d'activités (enfants, ados et adultes)
- 1 salle de repos /sieste
- 1 salle de restauration avec 1 cuisine et 1 salle de plonge
- 1 salle animateurs avec un espace buanderie
- Des sanitaires filles/garçons/petits et PMR
- 5 bureaux
- 1 réserve de matériel
- 1 infirmerie
- 1 salle informatique
- 1 cour avec des jeux et un espace jardin

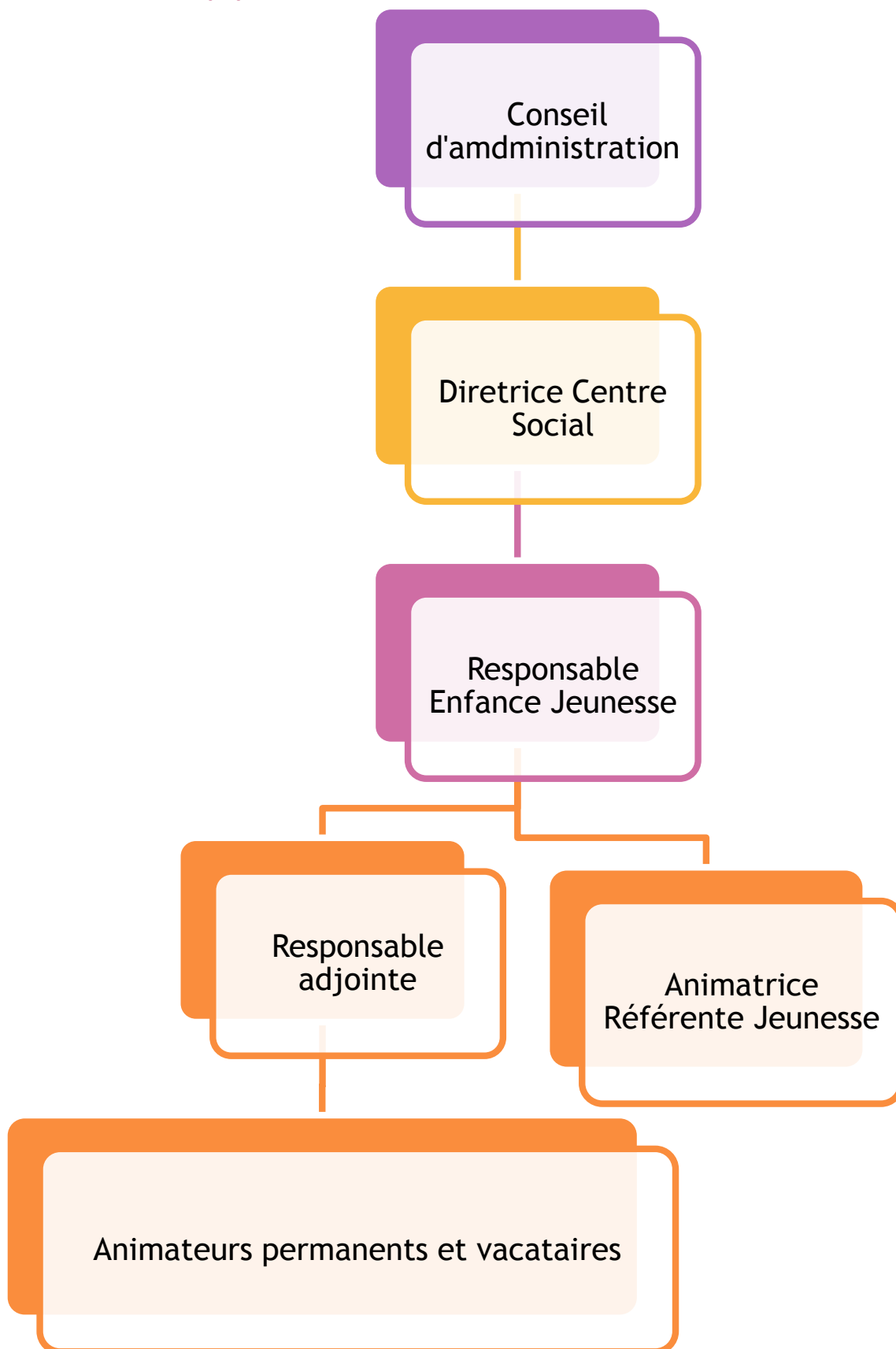
b. Le public accueilli : les enfants de 3 à 11 ans

Les enfants sont accueillis dès leur entrée à l'école à partir de 3 ans jusqu'à 11 ans, les mercredis et les vacances, ainsi que sur le temps périscolaire pour les 6-11 ans. Même si la majorité habite le quartier où est implanté le centre social, l'accès est ouvert à tous, roannais ou non.

Les enfants sont répartis en 4 groupes selon leur âge :

- Loulous/Petits : 3-5 ans (maternelles) → 32 enfants maximum
- Benjamins : 6-8 ans (CP-CE1) → 24 enfants max
- Grands : 9-11 ans (CE2-CM1-CM2) → 24 enfants max

c. L'équipe



d. Fonctionnement général

L'accueil de loisirs est ouvert :

- Les mercredis hors vacances et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de 7h00 à 18h15.

Le centre social ferme quatre ou cinq semaines pendant l'année :

- trois semaines au mois d'août
- une ou deux semaines à Noël (en fonction de l'organisation du calendrier scolaire)

Le dossier d'inscription au centre de loisirs est constitué :

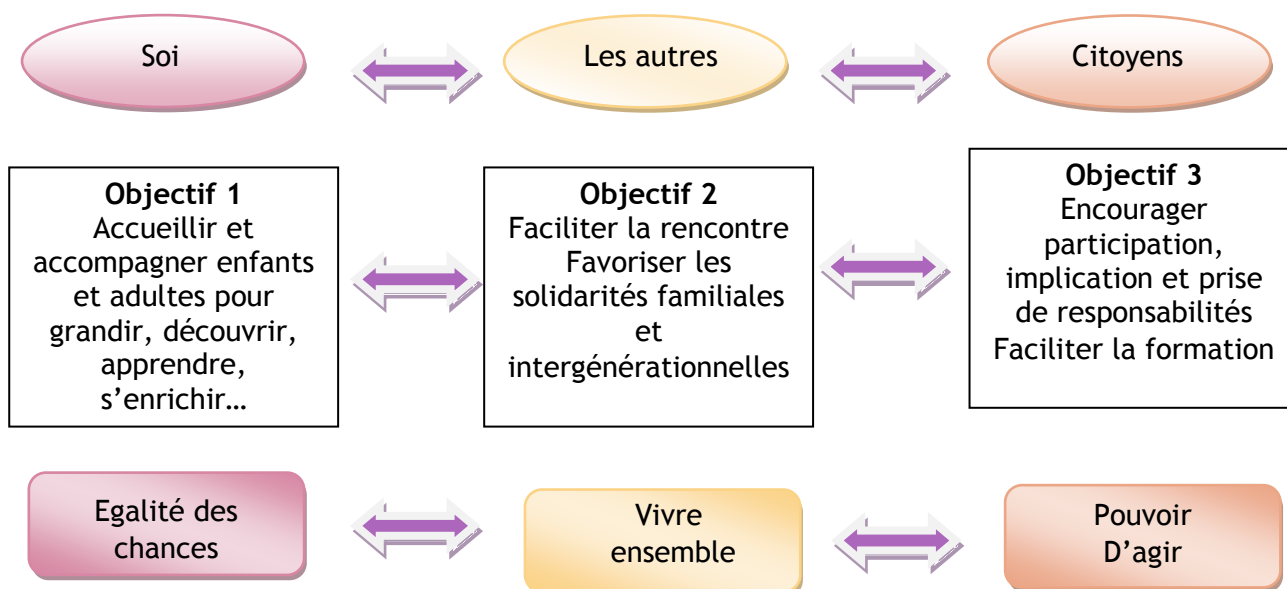
- d'une fiche de renseignements
- de la photocopie des vaccinations obligatoires
- de l'attestation d'assurance responsabilité civile ou extra scolaire
- d'un certificat de scolarité pour les enfants de 3 ans
- du règlement intérieur

Une fois les formalités administratives effectuées, l'enfant peut être inscrit sur les différents temps d'accueil de l'ACM.

2. Le projet social

Objectifs prioritaire du Centre Social Bourgogne

« Il y a trois fils qu'il faudrait tisser ensemble : l'individuel, le familial, le social... »



3. Les objectifs et les moyens mis en œuvre

a. Elaboration des objectifs du projet pédagogique du secteur Enfants

Plusieurs étapes ont été nécessaires pour élaborer les objectifs du projet pédagogique :

- Des constats ont été faits lors de réunions bilans (vacances et mercredis) par les animateurs
- Recueil des attentes et besoins des parents et des enfants pendant le « happy vendredi » de l'été et lors de certaines activités par groupes.

Par la suite l'équipe de direction a défini les objectifs généraux et opérationnels et les moyens ont été travaillés avec les animateurs.

b. Un projet pédagogique vivant

L'équipe d'animation établit des constats lors des bilans et c'est partir de ceux-ci que nous ciblons le ou les objectifs à travailler pour la période suivante. Lors des réunions de préparation, les animateurs définissent les moyens de les atteindre.

Cette démarche permet d'adapter le fonctionnement de l'ACM aux besoins des enfants.

c. Objectif 1 : Accueillir et accompagner les enfants pour qu'ils grandissent et s'épanouissent**1) Prendre en compte les besoins et les envies des enfants**

- Mettre en place une organisation modulable et souple
- Aider à faire tout seul
- Donner les moyens aux enfants de s'exprimer

2) Transformer le quotidien

- Solliciter l'imaginaire
- Proposer des activités hors du quartier
- Travailler avec différents intervenants, différentes structures...

d. Objectif 2 : Faciliter la rencontre, favoriser les solidarités afin d'améliorer le « vivre ensemble »**3) Créer un climat serein**

- Prendre en compte les émotions de chacun et permettre leur expression
- Mettre en place des actions permettant de mieux se connaître et mieux se comprendre
- Mener des projets contre la violence et les préjugés

4) Impliquer les enfants dans des actions collectives

- Mettre en œuvre des actions favorisant la solidarité et la coopération
- Mener des projets de correspondance et d'échanges avec différentes structures
- Poursuivre les actions intergénérationnelles

e. Objectif 3 : Permettre l'implication, la participation et la prise de responsabilités**5) Favoriser l'émergence de projets individuels et collectifs**

- Encourager les enfants à donner leurs idées et faire des projets
- Accompagner les enfants pour qu'ils s'impliquent dans la durée

6) Encourager la participation et l'investissement des parents

- Privilégier les temps de dialogues entre animateurs et parents
- Développer la communication sur le fonctionnement du Centre Social
- Solliciter les parents plus régulièrement lors des activités de l'ACM